

Notre engagement envers la nature

Plan d'action en faveur de la biodiversité



Table des matières

- | | |
|---|--|
| <p>3 Message du président-directeur général</p> <p>4 <i>Plan d'action en faveur de la biodiversité</i></p> <p>5 Action 1 :
Améliorer les habitats en intégrant des mesures additionnelles favorisant la biodiversité dans la réalisation de nos projets faisant l'objet d'une étude d'impact.</p> <p>6 Action 2 :
Adapter nos pratiques de gestion de la végétation en lien avec nos infrastructures et propriétés, afin d'en réduire les impacts et de protéger ou de favoriser la biodiversité.</p> <p>7 Action 3 :
Accompagner les municipalités et les communautés autochtones dans la réalisation de projets favorisant la biodiversité dans les emprises de lignes de transport.</p> <p>8 Action 4 :
Favoriser la mise en place d'initiatives autochtones de restauration ou de protection de la biodiversité dans les milieux touchés par nos activités.</p> | <p>9 Action 5 :
Déterminer le potentiel de conservation de nos propriétés afin de contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux en matière de conservation de la biodiversité.</p> <p>10 Action 6 :
Élaborer une approche de compatibilité entre les infrastructures nécessaires à la transition énergétique et les statuts d'aires protégées ou d'autres mesures de conservation reconnues.</p> <p>11 Action 7 :
Poursuivre l'acquisition de connaissances sur la faune aquatique et les habitats en lien avec nos installations hydroélectriques pour favoriser la connectivité écologique et la biodiversité.</p> <p>12 Action 8 :
Rassembler nos données sur la biodiversité afin de faciliter leur utilisation dans nos activités et nos projets et de contribuer au partage et à la diffusion des connaissances.</p> |
|---|--|

Dépôt légal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2^e trimestre 2025

ISBN 978-2-550-98743-7 (PDF v. fr.)

ISBN 978-2-550-98744-4 (PDF v. ang.)

Message du président-directeur général

Dans le *Plan d'action 2035 – Vers un Québec décarboné et prospère* que nous avons publié en novembre 2023, nous nous sommes engagés à employer des moyens concrets pour aider le Québec à réussir sa transition énergétique et à créer de la prospérité tout en améliorant la qualité du service que nous offrons à notre clientèle. Cet engagement s'inscrit dans le droit-fil de la lutte contre les changements climatiques. Malgré la part importante qu'occupe l'électricité dans le bouquet énergétique du Québec, près de 50 % de l'énergie consommée ici provient toujours de sources fossiles émettrices de gaz à effet de serre (GES). Aussi, la réduction des émissions de gaz à effet de serre passe forcément par un important effort de décarbonation qui repose notamment sur le remplacement des énergies fossiles polluantes par des énergies propres et renouvelables. C'est pourquoi nous devrons lancer de nombreux projets d'infrastructure au cours des années à venir afin d'accroître notre capacité de production éolienne, solaire et hydroélectrique et de raccorder les nouvelles installations de production au réseau électrique.

Toutefois, nous sommes bien conscients que les émissions ne représentent qu'un des nombreux enjeux environnementaux auxquels notre planète fait face et que c'est toute la nature, y compris les espèces fauniques et floristiques ainsi que leurs habitats, qu'il faut protéger. C'est pourquoi nous nous engageons, dans notre *Plan d'action en faveur de la biodiversité*, à participer aux efforts de préservation de la biodiversité, tant dans nos pratiques courantes et nos projets que dans notre collaboration avec les spécialistes du domaine.

En tant que fiduciaire d'un important patrimoine naturel, nous devons tenir compte de la biodiversité dans nos actions et nos décisions afin de continuer à réduire notre empreinte environnementale et de participer à l'effort collectif de préservation de la biodiversité.

Pour ce faire, nous entendons intégrer la protection de la biodiversité de façon transversale aux activités prévues dans notre *Plan d'action 2035*, de la planification des projets à l'exploitation des actifs. Mais nous n'agirons pas seuls. Nous travaillerons de concert avec les universités, les communautés autochtones, les municipalités, les groupes environnementaux et les spécialistes du gouvernement, afin de profiter de leurs connaissances et d'adapter nos façons de faire à la lumière des progrès de la science et des meilleures pratiques. De plus, nous favoriserons une participation accrue des municipalités et des communautés autochtones et nous collaborerons aux initiatives en faveur de la biodiversité de ces dernières.

Michael Sabia

Plan d'action en faveur de la biodiversité

La biodiversité est en déclin au Québec, comme partout ailleurs, sous l'effet de cinq grandes menaces : la surexploitation des écosystèmes, la perte et la transformation des habitats, les changements climatiques, les espèces exotiques envahissantes et la pollution. L'érosion de la biodiversité, un enjeu capital, a fait l'objet de divers accords internationaux tels que le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal, adopté en décembre 2022, duquel découle le *Plan Nature 2030* du gouvernement du Québec. Ceux-ci visent essentiellement à préserver, à améliorer ou à rétablir l'intégrité, la connectivité et la résilience des milieux naturels.

À Hydro-Québec, nous nous sommes engagés de plusieurs façons à protéger et à mettre en valeur la biodiversité, notamment par notre quatrième *Stratégie en faveur de la biodiversité*, notre *Plan de développement durable* et notre système de gestion environnementale, qui visent tous à réduire les impacts de nos activités sur la nature. En adoptant notre premier Plan d'action en faveur de la biodiversité, nous comptons renforcer l'engagement pris dans notre *Stratégie* et contribuer à la réalisation des objectifs du Québec en matière de protection de la biodiversité.

Ce plan définit les engagements que nous prenons et les cibles que nous visons pour protéger et valoriser la biodiversité. Il mise sur une collaboration étroite avec les municipalités, les communautés autochtones et les autres parties prenantes externes en vue de protéger les milieux de grande valeur écologique ainsi que les espèces vulnérables et menacées, tout en assurant la fiabilité du réseau électrique. Il intègre la protection de la biodiversité de façon transversale dans toutes les activités prévues dans le *Plan d'action 2035* en respectant les cinq priorités qui y sont énoncées.

C'est d'ailleurs dans l'esprit de la priorité 5, soit devenir une organisation agile, innovante et transparente, que nous avons élaboré notre *Plan d'action en faveur de la biodiversité*. Ainsi, nous mettrons différents moyens en œuvre pour gagner en efficience dans nos façons de faire et nos collaborations avec les collectivités d'accueil et les spécialistes ainsi que dans la gestion et la diffusion de nos connaissances.

En accord avec la priorité 4, nous collaborerons plus étroitement avec les communautés autochtones dans la planification et la mise en œuvre des mesures de préservation de la biodiversité. La prise en compte de leur expertise et de leurs savoirs contribuera à enrichir nos connaissances en matière de restauration et de valorisation des milieux naturels.

Conformément à la priorité 3, qui est d'augmenter la production d'électricité*, nous entendons contribuer à l'atteinte de l'objectif de décarbonation du Québec tout en favorisant la prospérité. Devant l'ampleur de la tâche à venir, nous chercherons à concilier l'élaboration de projets d'énergie renouvelable et la protection de la nature dans toutes nos actions en matière de biodiversité. Notre empreinte touche un vaste territoire (environ 31 000 km²), principalement constitué de milieux naturels que nous gérons, notamment des réservoirs et des emprises de lignes, et qui abritent une importante variété d'écosystèmes essentiels au maintien des fonctions et des services écologiques. Puisque nos activités ont une incidence directe sur la nature, nous devons tenir compte de la biodiversité et des services écologiques afin d'en réduire les impacts.

Bien que la priorité 2 ne concerne pas les actions du présent plan, aider notre clientèle à mieux consommer l'énergie demeure l'un des meilleurs moyens de protéger la biodiversité. En effet, les 1600 MW de puissance supplémentaire que nous réussirons à dégager d'ici 2035 n'auront pas d'impact sur la biodiversité puisqu'ils ne nécessiteront aucun projet d'infrastructure.

Enfin, les actions qui touchent plus directement la gestion de la végétation se rattachent à la priorité 1 : améliorer la qualité du service. En effet, les activités de maîtrise de la végétation ont une importance considérable vu la superficie et la diversité des milieux touchés. En plus de protéger la biodiversité, les moyens que nous proposons renforceront la fiabilité et la sécurité de notre réseau électrique.

Le présent plan d'action s'appuie sur les connaissances des nombreux spécialistes et gestionnaires avec qui nous avons collaboré. Les huit actions qui y sont présentées visent à restaurer, à conserver et à protéger la biodiversité.

* Il s'agira de tripler la capacité de production éolienne (ajout de 1500 à 1700 MW de puissance), d'augmenter la puissance des centrales existantes (de 3 800 à 4 200 MW), de bâtir de nouvelles centrales hydroélectriques, dont des centrales à réserve pompée, et d'intégrer davantage l'énergie solaire.

Action 1

Améliorer les habitats en intégrant des mesures additionnelles favorisant la biodiversité dans la réalisation de nos projets faisant l'objet d'une étude d'impact.

Comme la transition énergétique nécessitera la réalisation de projets de développement énergétique d'envergure, il sera important que nous prenions en compte et préservions la biodiversité à toutes les étapes de réalisation tout en respectant les priorités du *Plan d'action 2035*. Notre expertise et notre savoir-faire nous permettront d'aller plus loin en intégrant des mesures additionnelles d'amélioration et de restauration à nos grands projets.

En outre, nous continuerons d'appliquer nos mesures courantes d'atténuation, de compensation et de prévention des impacts des projets, y compris la gestion des espèces exotiques envahissantes, la gestion des espèces en situation précaire et la protection des milieux humides et hydriques.

Cette action figure dans le *Plan de développement durable 2024-2028* et cadre avec l'objectif gouvernemental de contrer les menaces qui pèsent sur la biodiversité et d'améliorer la situation des espèces fauniques et floristiques du Québec.

Exemples de moyens

- Élaborer une méthode d'évaluation des impacts sur la biodiversité.
- Constituer un catalogue de mesures de protection et de restauration efficaces ainsi que des modèles d'aménagement favorisant la biodiversité.
- Intégrer la gestion des espèces exotiques envahissantes à nos activités.

Indicateur*	Mesure de départ (2023)	Cible 2027
Nombre cumulatif de mesures additionnelles intégrées aux projets	0	12

* L'indicateur reflète un élément mesurable de l'action, mais ne représente pas l'ensemble des moyens déployés pour celle-ci.

Action 2

Adapter nos pratiques de gestion de la végétation en lien avec nos infrastructures et propriétés, afin d'en réduire les impacts et de protéger ou de favoriser la biodiversité.

Essentielles pour assurer un service d'électricité fiable et sécuritaire, nos activités de gestion de la végétation ont une grande importance vu la superficie et la diversité des milieux touchés.

C'est pourquoi nous voulons mettre au point des solutions qui favoriseront la biodiversité dans nos installations tout en respectant nos normes d'exploitation. Le suivi des nouvelles pratiques et des méthodes déjà en place nous permettra d'acquérir des connaissances sur les impacts de nos activités de gestion de la végétation sur la biodiversité et d'atténuer ces impacts. Nous souhaitons également parvenir à une meilleure gestion de la canopée urbaine pour améliorer la qualité du service et contribuer de façon innovante aux efforts de décarbonation et de résilience climatique du Québec tout en protégeant la biodiversité.

Exemples de moyens

- Favoriser une canopée urbaine diversifiée et compatible avec nos installations.
- Élaborer un programme de verdissement pour soutenir les projets des municipalités, des communautés autochtones et des organismes locaux.
- Poursuivre le programme de gestion différenciée de la végétation pour nos propriétés en emprises de transport de manière à favoriser les espèces indigènes au détriment des espèces exotiques envahissantes.

Indicateur*	Mesure de départ (2023)	Cible 2027
Nombre d'hectares entretenus sur des propriétés d'Hydro-Québec grâce à une gestion différenciée de la végétation dans les emprises de lignes de transport	9 ha	111,5 ha sur 223 ha fauchés

* L'indicateur reflète un élément mesurable de l'action, mais ne représente pas l'ensemble des moyens déployés pour celle-ci.

Action 3

Accompagner les municipalités et les communautés autochtones dans la réalisation de projets favorisant la biodiversité dans les emprises de lignes de transport.

Les nombreuses emprises de lignes de transport situées en milieux urbain et périurbain peuvent former des corridors écologiques qui atténueront la fragmentation des habitats liée au développement urbain. Aménagées en milieu naturel de type ouvert, telle une prairie, elles contribuent à créer des habitats qui attireront de nombreuses espèces et offriront un potentiel de connectivité écologique.

Nous allons donc soutenir les municipalités et les communautés autochtones qui lanceront des initiatives pour enrichir la biodiversité en mettant nos emprises de lignes de transport à leur disposition, tout en nous assurant qu'elles sont compatibles avec notre réseau.

Exemples de moyens

- Promouvoir le guide *Aménagements favorisant la biodiversité dans les emprises de lignes d'Hydro-Québec* auprès des municipalités et des communautés autochtones.
- Collaborer avec les communautés autochtones, les organismes environnementaux et le milieu de la recherche pour déterminer les aménagements les plus favorables à la biodiversité et bonifier notre guide.
- Élaborer et diffuser des fiches techniques sur les aménagements types pouvant être réalisés dans les emprises de lignes.

Indicateur*	Mesure de départ (2023)	Cible 2027
Nombre cumulatif d'hectares aménagés	10,2 ha	100 ha

* L'indicateur reflète un élément mesurable de l'action, mais ne représente pas l'ensemble des moyens déployés pour celle-ci.

Action 4

Favoriser la mise en place d'initiatives autochtones de restauration ou de protection de la biodiversité dans les milieux touchés par nos activités.

Les communautés autochtones sont bien placées pour observer et comprendre les écosystèmes locaux. Afin de mettre en valeur leur expertise et leurs savoirs, nous voulons collaborer à la mise en œuvre des initiatives de valorisation, de restauration et de protection de la biodiversité dans les milieux touchés par nos projets et nos activités.

Exemples de moyens

- Réaménager des sites touchés par nos projets ou nos activités en favorisant la biodiversité, notamment par la transplantation d'espèces floristiques à haute valeur culturelle pour les communautés autochtones (consommation médicinale, fabrication artisanale, milieux propices à la chasse, etc.).
- Favoriser les partenariats de recherche avec les communautés autochtones et les universités en vue d'approfondir les connaissances sur les espèces fauniques et floristiques à valeur culturelle et leurs usages.
- Favoriser une participation accrue et en amont des communautés autochtones à nos initiatives de restauration ou de protection dans le cadre de la réalisation de nos projets et de l'exploitation de nos installations, afin de mettre à profit l'expertise et les savoirs qu'elles possèdent sur le patrimoine matériel et immatériel lié à la biodiversité (savoir-faire, lieux de portage, toponymie, etc.).

Indicateur*	Mesure de départ (2024)	Cible 2027
Nombre d'initiatives autochtones de valorisation, de restauration ou de protection de la biodiversité intégrées	Nouvel indicateur	5

* L'indicateur reflète un élément mesurable de l'action, mais ne représente pas l'ensemble des moyens déployés pour celle-ci.

Action 5

Déterminer le potentiel de conservation de nos propriétés afin de contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux en matière de conservation de la biodiversité.

L'acquisition de connaissances sur la valeur écologique de nos propriétés permettra d'évaluer le potentiel de conservation de celles-ci et de déterminer notre cible de protection. Cette action, qui figure dans le *Plan de développement durable 2024-2028*, vise ultimement à conserver la biodiversité sur nos propriétés à haute valeur écologique afin de contribuer à la réalisation des objectifs du gouvernement. Les mesures de conservation sont des outils essentiels d'adaptation aux changements climatiques qui permettent d'assurer la connectivité des milieux naturels, le maintien des services écologiques ainsi que la protection des espèces et des habitats.

Exemples de moyens

- Concevoir et mettre en œuvre des outils et une méthode pour améliorer les connaissances sur la valeur écologique de nos propriétés et déterminer le potentiel de conservation de celles-ci.
- Intégrer le potentiel de conservation au processus décisionnel de la gestion de nos propriétés.
- Évaluer différentes options de conservation des sites ciblés, dont des partenariats avec les organismes de conservation et les communautés autochtones.

Indicateur*	Mesure de départ (2024)	Cible 2027
Nombre cumulatif d'hectares ciblés pour la conservation	Nouvel indicateur	1 000 ha

* L'indicateur reflète un élément mesurable de l'action, mais ne représente pas l'ensemble des moyens déployés pour celle-ci.

Action 6

Élaborer une approche de compatibilité entre les infrastructures nécessaires à la transition énergétique et les statuts d'aires protégées ou d'autres mesures de conservation reconnues.

Pour aider le gouvernement du Québec à atteindre sa cible de conservation de 30 % du territoire d'ici 2030 tout en réalisant nos projets énergétiques visant la décarbonation, nous souhaitons élaborer, avec les instances gouvernementales, une approche de compatibilité entre nos infrastructures et les divers statuts d'aires protégées ou autres mesures de conservation reconnues.

Exemples de moyens

- Contribuer à la réflexion du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour l'élaboration de mesures de conservation qui seront reconnues dans le cadre de l'atteinte des objectifs de conservation du *Plan Nature 2030*.
- Poursuivre les discussions avec le MELCCFP pour définir les paramètres qui permettront à nos infrastructures d'être compatibles avec les mesures de conservation de la biodiversité reconnues.
- Collaborer avec les organismes environnementaux et le milieu de la recherche pour déterminer les mesures et les aménagements les plus favorables à la biodiversité.

Indicateur*	Mesure de départ (2024)	Cible 2027
Taux d'avancement de l'établissement des paramètres de compatibilité	0	100 %

* L'indicateur reflète un élément mesurable de l'action, mais ne représente pas l'ensemble des moyens déployés pour celle-ci.

Action 7

Poursuivre l'acquisition de connaissances sur la faune aquatique et les habitats en lien avec nos installations hydroélectriques pour favoriser la connectivité écologique et la biodiversité.

Notre parc de production hydroélectrique fournit l'énergie de base et la puissance nécessaires pour répondre aux besoins énergétiques du Québec, et cette production est à très faible émission carbone. Pilier central de la transition énergétique, il est toutefois appelé à prendre de l'expansion. Pour tenir compte de l'intégration de nouvelles sources d'énergie renouvelables et du contexte climatique changeant, nous devrons adapter le mode de gestion de notre parc de production.

Afin de préserver la biodiversité aquatique de ses habitats et leur connectivité tout en poursuivant le développement et l'exploitation de la filière hydroélectrique, nous améliorons nos connaissances sur les écosystèmes aquatiques situés près de nos installations hydroélectriques.

Exemples de moyens

- Mettre en œuvre les différentes mesures en faveur de l'anguille d'Amérique.
- Contribuer au partage de connaissances scientifiques par la publication d'articles scientifiques en lien avec l'acquisition de connaissances sur la faune aquatique et ses habitats en lien avec nos installations hydroélectriques.
- Élaborer avec des partenaires une approche novatrice de reconnaissance des projets de compensation des impacts sur la faune aquatique et ses habitats afin de favoriser les projets les plus propices à la conservation ou à l'amélioration de la biodiversité.

Indicateur*	Mesure de départ (2024)	Cible 2027
Taux d'avancement du programme de recherche intitulé <i>L'évaluation de la biodiversité aquatique et le développement d'indicateurs de l'empreinte écologique des réservoirs</i> .	Nouvel indicateur	100 %

* L'indicateur reflète un élément mesurable de l'action, mais ne représente pas l'ensemble des moyens déployés pour celle-ci.

Action 8

Rassembler nos données sur la biodiversité afin de faciliter leur utilisation dans nos activités et nos projets et de contribuer au partage et à la diffusion des connaissances.

La gestion des données géospatiales est un élément important, mais complexe de la science de la biodiversité. Nous maintenons à jour diverses bases de données liées aux éléments sensibles de la biodiversité, notamment aux milieux humides et à la présence d'espèces fauniques et floristiques protégées (gestion par projet), ainsi qu'aux contraintes législatives et réglementaires relatives à la biodiversité qui touchent nos activités. Toutefois, nous devrons investir des efforts considérables pour intégrer l'ensemble des données recueillies dans le cadre de nos projets et de nos suivis ou en lien avec les actions du présent plan. Une fois cette étape franchie, nous serons en mesure d'évaluer le potentiel qu'offre l'intelligence artificielle pour nos diverses analyses environnementales et d'en tirer profit.

Cette action vise à améliorer le partage des connaissances et à encourager la diffusion d'information sur la biodiversité en lien avec nos activités et nos projets pour assurer un suivi efficace des mesures de préservation.

Exemples de moyens

- Recenser, standardiser et valider les données liées aux initiatives de notre *Plan d'action en faveur de la biodiversité* et les intégrer en un répertoire de données.
- Partager nos données avec des organismes qui gèrent des systèmes d'inventaires et de suivis scientifiques de la biodiversité.
- Diffuser du contenu sur la biodiversité dans le cadre de conférences et d'initiatives de sensibilisation.

Indicateur*	Mesure de départ (2024)	Cible 2027
Pourcentage des inventaires déposés dans le répertoire de données sur la biodiversité	Nouvel indicateur	100 %

* L'indicateur reflète un élément mesurable de l'action, mais ne représente pas l'ensemble des moyens déployés pour celle-ci.

Siège social

Édifice Jean-Lesage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Canada
[Itinéraire](#)

© Hydro-Québec

Affaires publiques, relations externes
et communications

Reproduction autorisée avec mention
de la source

La version française de ce document fait foi.
This document is also available in English.

Dépôt légal, Bibliothèque et Archives
nationales du Québec, 2^e trimestre 2025
ISBN 978-2-550-98743-7 (PDF v. fr.)
ISBN 978-2-550-98744-4 (PDF v. ang.)

